

## **GUIDE LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION**

### **PARCOURS NUMERIQUE**

#### **SOMMAIRE**

1. Les différents services de l'Université	page 2
2. Présentation et organisation de la licence	pages 3 à 5
3. Présentation de l'ENT et de la plateforme pédagogique	pages 5 à 6
4. Programme de la formation	page 7

## 1. PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES DE L'UNIVERSITE

Le statut d'étudiant à distance ne vous empêche nullement d'accéder à un certain nombre de services proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas en présentiel et ce que vous soyez régulièrement en région parisienne ou simplement de passage. En voici un panorama :

### **Bibliothèque**

Les bibliothèques de l'Université, dont la principale se trouve au centre Assas (92 rue d'Assas, 75006 Paris) proposent des livres et des revues en accès libre et pouvant être empruntés à domicile. Il faudra présenter votre carte d'étudiant afin de pouvoir emprunter les livres. L'université dispose par ailleurs d'une bibliothèque numérique qui vous permettra d'accéder à distance à un grand nombre de ressources.

### **Learning center**

Votre carte d'étudiant vous permettra d'accéder au Learning Center (centre Assas). Il s'agit d'un espace dédié aux étudiants où ils peuvent accéder à chaque instant à Internet et se connecter aux bases de données proposées par la bibliothèque universitaire. Ils peuvent également se réunir dans cinq salles collaboratives après réservation.

### **Le relais handicap santé**

Si vous avez un handicap ou un problème de santé, vous devrez vous manifester auprès du Relais handicap santé de l'Université afin de pouvoir disposer d'aménagements pour vos examens (contrôle continu et partiels). Il s'agit par exemple d'avoir un temps de composition supplémentaire pour les différentes épreuves. Voici leur adresse mail : [relais-handicap-sante@u-paris2.fr](mailto:relais-handicap-sante@u-paris2.fr)

### **Centre d'information et d'orientation**

Le CIO est à votre disposition pour vous informer sur : les études au sein de l'université ou dans d'autres établissements ; les débouchés et les métiers ; les concours. Le CIO vous aide également à réfléchir à : votre projet d'études ; votre projet professionnel. Le CIO peut également vous proposer des entretiens conseil, en salle de documentation avec des chargés d'orientation ou sur rendez-vous, avec un enseignant ou une conseillère d'orientation psychologue. Pour toutes questions sur l'insertion professionnelle, veuillez écrire à [assas-baip@u-paris2.fr](mailto:assas-baip@u-paris2.fr). Pour toutes questions à liées à l'orientation, adressez-vous à [cio@u-paris2.fr](mailto:cio@u-paris2.fr)

### **Associations**

L'université dispose d'une centaine d'associations étudiantes auxquelles vous pouvez adhérer.

Pour aller plus loin : vous trouverez de nombreuses informations complémentaires sur les différents services de l'Université sur le site [www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr)

## PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA LICENCE

### **Préambule :**

Dès lors que vous êtes inscrit en licence parcours numérique, vous ne pouvez pas passer en présentiel à l'Université Paris-Panthéon-Assas avant le master 1 (qui est sélectif). Il vous sera toutefois possible de faire un transfert en présentiel dans une autre université.

La licence en information-communication parcours numérique est par ailleurs une formation exigeante et d'un niveau de difficulté élevé. Si elle permet une certaine souplesse, il n'est pas possible de réussir cette formation sans un travail régulier et un fort investissement personnel.

### **Cours magistraux sous format vidéos :**

L'ensemble des cours sont présentés sous forme de vidéos d'une durée variant entre 10 et 30 minutes et spécialement adaptées à l'enseignement en ligne et à distance.

Les vidéos sont enrichies de phrases (éléments du plan de cours, définitions), mots-clés, images, dates importantes et de liens externes.

Des ressources pédagogiques directement disponibles sur la plateforme telles que des plans de cours, bibliographies, liens vers des ressources existantes viennent compléter le support d'apprentissage.

Les vidéos sont mises en ligne de manière progressive.

### **Travaux dirigés en ligne**

A la différence d'un cursus en présentiel, les travaux dirigés ne se déroulent pas en direct et ne nécessitent aucune présence physique.

L'animation des travaux dirigés se fait aussi en modalité asynchrone. Ils consistent en l'envoi de documents à lire ou à visionner, d'exercices réguliers à faire (QCM, petits travaux écrits, capsules sons ou vidéo...) qui sont corrigés par les chargés de TD et de questions/réponses via un forum dédié, avec interactions entre les chargés de TD et les étudiants. Les chargés de TD peuvent vous proposer des web-conférences facultatives par Zoom qui seront rediffusées sur la plateforme.

D'une manière générale, les travaux dirigés sont dispensés afin de vous donner les clés nécessaires pour réussir vos examens. Vous disposerez à ce titre d'un chargé de TD dans chaque matière avec contrôle continu en ligne et serez affecté à un groupe de TD. L'administration vous communiquera en début d'année universitaire le numéro de votre groupe de TD et le nom de vos chargés de TD.

Enfin, il faut noter que les travaux dirigés en ligne ne sont pas des cours particuliers : une grande autonomie sera nécessaire et seul un investissement personnel et une organisation sans faille pourra vous conduire à la réussite.

### **Partiels :**

Les sessions d'examens se déroulent entièrement à distance, en mode synchrone, ce qui induit pour chaque étudiant d'anticiper sur les éventuels décalages horaires que sa convocation pourrait engendrer. Aucun aménagement particulier ne sera possible car les épreuves doivent se dérouler en même temps pour tous.

Afin d'éviter les fraudes aux examens, les épreuves seront organisées sous le contrôle d'un logiciel permettant de surveiller à distance l'usage de l'ordinateur où s'élabore les copies. Ces épreuves pourront se faire en mode off line afin d'éviter les risques de rupture d'épreuve liée à un incident de connexion. La participation aux examens est donc conditionnée à l'accord préalable de chaque étudiant à la charte d'usage du logiciel de contrôle susvisé qui sera proposée à signature en début d'année universitaire pour toutes les sessions. Aucune organisation alternative d'examen ne pourra être proposée aux personnes refusant de composer par l'intermédiaire de ce dispositif de contrôle.

Les épreuves sont généralement organisées sur trois à cinq jours consécutifs. Les dates des examens sont communiquées au moins trois mois à l'avance.

Par ailleurs, si vous avez également effectué une inscription en licence numérique en droit, sachez que l'administration ne sera pas automatiquement en mesure de vous permettre de passer vos examens sur des périodes différentes et que des conflits peuvent ainsi avoir lieu. Il vous faudra alors faire un choix.

### **Conventions de stage**

Il est possible durant votre cursus d'effectuer un stage. Ce dernier est totalement facultatif et ne donne lieu à aucune évaluation ni point ne comptant dans la moyenne finale.

Le nombre et la durée des stages sont limités. Vous ne devez effectuer que des stages en rapport avec vos études, donc susceptibles de vous apporter une réelle plus-value. Les conventions correctement remplies et accompagnées de toutes les pièces justificatives demandées doivent être déposées, pour examen et signature, 15 jours avant le début du stage en période de cours. La période de stage sous convention s'étale du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2024.

Les conventions de stage seront à télécharger impérativement dans l'espace scolarité de la plateforme Agorassas (disponible en début d'année universitaire). Si votre demande est antérieure à l'ouverture de la plateforme (15 septembre au soir), veuillez demander les exemplaires de la convention à la scolarité : [lnic-ifp@u-paris2.fr](mailto:lnic-ifp@u-paris2.fr)

## **Suivi administratif**

Du dépôt de votre candidature à la délivrance du diplôme de licence, la scolarité de la licence information-communication parcours numérique sera votre interlocuteur principal pour tout ce qui concerne votre dossier administratif.

La scolarité jouera également un rôle important dans la communication des différentes informations liées à votre cursus (dates des examens, publication des résultats...) et sera disponible pour répondre à vos différentes questions.

## **Quelques informations sur l'année universitaire 2023 / 2024**

Mail d'accès à la plateforme pédagogique : tout étudiant dont l'inscription administrative aura été validée par la scolarité d'ici le 15 septembre recevra le vendredi 15 septembre entre 18 h et 20 h le mail explicatif sur l'accès à la plateforme pédagogique.

Calendrier universitaire : premier semestre du lundi 18 septembre 2023 au samedi 9 décembre 2023 (12 semaines) ; deuxième semestre du lundi 22 janvier 2024 au samedi 13 avril 2024 (12 semaines).

Partiels : premier semestre : la semaine du 15 janvier 2024 ; deuxième semestre : mai 2024 ; rattrapages : fin juin / début juillet.

# **PRESENTATION DE L'ENT ET DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE**

## **ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL**

L'ENT est un espace numérique de travail propre à toute l'université. Tout étudiant dispose d'un accès et d'un compte à l'ENT. Vous recevrez les informations nécessaires à la création de votre compte ENT une fois que votre inscription aura été finalisée et validée par la scolarité.

L'ENT vous permettra notamment d'accéder à votre boîte de messagerie étudiante où vous recevrez les informations administratives et pédagogiques les plus importantes tout au long de votre cursus.

## **PLATEFORME PEDAGOGIQUE**

Votre formation se déroulera en ligne sur la plateforme pédagogique Agorassas.

Pour naviguer sur la plateforme, il faut impérativement un ordinateur muni d'une mémoire (Ram) de 1GB minimum et d'un navigateur récemment mis à jour, ainsi que des codecs et plugins vidéo, par exemple Quicktime Player.

Il est fortement recommandé d'utiliser les navigateurs Google chrome ou Firefox et d'éviter l'utilisation de Safari.

Plusieurs espaces seront disponibles sur la plateforme, voici les plus importants :

### Les semestres

A chaque semestre, une page vous énumèrera les différentes matières auxquelles vous allez devoir vous enregistrer obligatoirement. Cet enregistrement se fera via une clef d'inscription qui vous sera communiquée à titre individuel par courrier électronique peu avant le début des cours.

### Espace scolarité

Cet espace est divisé en deux sections :

Espace de communication : dans cette section, vous disposez d'un fil d'actualités où toutes les informations administratives les plus importantes qui ont été envoyées également sur votre messagerie étudiante (organisation et dates des examens, résultats...) sont publiées.

D'autres forums sont également disponibles dans cet espace afin de privilégier les échanges entre les étudiants et les différents services d'Agorassas sur des questions administratives et techniques.

Ressources : divers documents sont publiés dans cette section : barème des notes, foire aux questions sur les examens, notices, modèle de convention de stages...

### Espace Annales

Dans cet espace, vous pourrez consulter les sujets des années antérieures. Veuillez toutefois noter qu'ils ne font pas l'objet de correction.

## **Communication sur la plateforme**

La plateforme pédagogique vous permet de communiquer avec les assistants tuteurs et les étudiants dans chaque matière par le biais de plusieurs forums :

Forum des annonces : les messages envoyés depuis le forum des annonces sont des informations communiquées par l'équipe pédagogique. Il n'y a aucune possibilité d'y répondre. Vous recevrez également une notification de ces messages directement sur votre messagerie de l'ENT.

Forum de discussion : il s'agit d'un forum où les étudiants discutent entre eux. De manière générale, l'équipe pédagogique n'y intervient pas.

Forum des travaux dirigés : Il s'agit d'un forum où l'équipe pédagogique et les étudiants échangent.

Forum des retranscriptions : forum de partage des notes de cours entre étudiants.

Forum divers : des forums spéciaux peuvent être mis en place par les équipes pédagogiques.

# PROGRAMME DE LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION PARCOURS NUMERIQUE

## PREMIERE ANNEE

### 1<sup>er</sup> semestre

#### Unité fondamentale 1

Introduction aux médias et au journalisme

Introduction aux sciences de l'information et de la communication

#### Unité complémentaire 1

Histoire de la communication

Communication des organisations

#### Unité de méthodologie 1

Anglais

Atelier citoyenneté numérique 1

Méthodologie universitaire

Français Langue étrangère : FLE (option)

### 2<sup>ème</sup> semestre

#### Unité fondamentale 2

Enjeux et éthique du numérique

Sémiologie de l'écrit et de l'image

#### Unité complémentaire 2

Histoire du droit et des institutions\*

Relations internationales\*

#### Unité de méthodologie 2

Anglais

Atelier citoyenneté numérique 2

Français Langue étrangère : FLE (option)

## DEUXIEME ANNEE

### 1<sup>er</sup> semestre

### Unité fondamentale 1

Sociologie de la culture et institutions culturelles  
Communication politique

### Unité complémentaire 1

Les industries culturelles Histoire politique de la Vème République

### Unité de méthodologie 1

Anglais  
Atelier d'écriture journalistique 1  
Compétences informationnelles  
Français Langue étrangère : FLE (option)

## **2ème semestre**

### Unité fondamentale 2

Internationalisation des programmes de fiction  
Histoire de l'internet et des réseaux informatiques

### Unité complémentaire 2

Introduction au droit de la communication  
Économie politique\*

### Unité de méthodologie 2

Anglais  
Atelier d'écriture journalistique 2  
Français Langue étrangère : FLE (option)

\* Cours communs avec la Licence en Droit, parcours numérique